

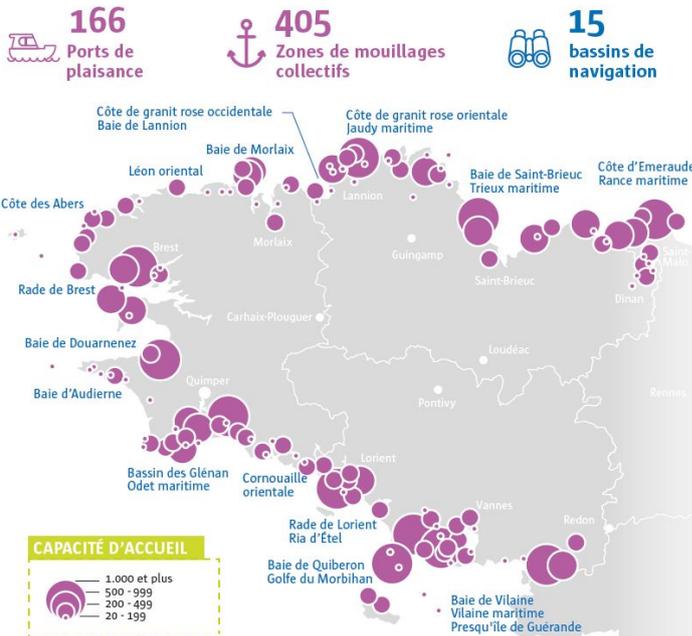
Plaisance. Les ports bretons changent de cap

12 août 2017

DIDIER DENIEL

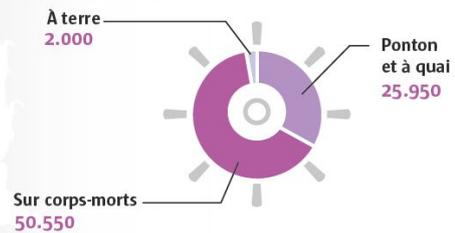
Les ports de plaisance et sites de mouillage

Données 2015



Capacité d'accueil

78.500 places



Les plus grands ports bretons



Retombées indirectes

+ de 15 M€

d'achats et de services dont 85* réalisés dans l'économie bretonne

Sont considérés comme ports de plaisance les infrastructures pouvant accueillir au moins 20 navires de plaisance, sur des quais/pontons ou/et des zones de mouillages. Les données économiques sont issues d'une enquête menée auprès de 49 ports de plaisance bretons (proposant plus de 100 places sur ponton et à quai ainsi que des services portuaires).

La plaisance pèse de tout son poids dans l'économie bretonne. Avec 78.500 places référencées au mouillage ou aux pontons, ce secteur porte, à bout de bras, 7.440 emplois équivalents temps plein. En 2015, il a généré 1,05 milliard d'euros de chiffre d'affaires (*). Pour autant, la profession ne se repose pas sur ses lauriers. Fini le temps des ports-parkings. Car l'offre de services s'est considérablement diversifiée.

Il y a encore une vingtaine d'années, le concept de port de plaisance était assez basique. On offrait des pontons et quelques services, comme la mise à l'eau et des aires d'entretien. Cette époque est révolue, comme l'explique Brieuc Morin, directeur de la Sellor - qui gère les ports du pays de Lorient - et secrétaire général de l'Association des ports de plaisance bretons (APPB), structure à laquelle adhèrent 72 ports, de Granville à Pornic : « Le modèle économique a considérablement changé, analyse-t-il. Certes, nous avons souffert de la crise conjoncturelle de 2008. Mais nous devons aussi nous adapter à une crise structurelle. Notre clientèle est vieillissante. Dans certains ports, le temps d'attente pour avoir une place au ponton a été divisé par deux. Au Kernével, à Larmor-Plage, par exemple, on est passé de six à trois ans. »

Fini le port-parking

Pour l'APPB, l'enjeu est de taille. Car il s'agit d'éviter que les bassins ne se vident dans les dix ans à venir. « Nous devons aussi faire face à des offres de loisirs qui se sont largement diversifiées, ces dernières années, et qui deviennent concurrentes de nos activités, poursuit Briec Morin. Avant, quand on était plaisancier, c'était pour la vie. On commençait avec un petit bateau pour, à la cinquantaine, finir avec une belle unité. Cette notion du port-parking est dépassée. Les équipements doivent maintenant intégrer les notions de consommation, de loisirs et de prestations diverses. » Qu'elles soient d'ordre technique (réparation, vidanges des eaux grises et noires, etc.) ou qu'elles visent à faciliter la vie du plaisancier en escale : commerces, restaurants, laveries, récupération et tri des déchets, location de vélos, accès WiFi, etc.



Comment, dès lors, maintenir un bon cap commercial ? Pour l'APPB, il faut impérativement faciliter l'accès de la plaisance à une clientèle, autre que les propriétaires, qu'il faut impérativement fidéliser. Cela passe par la prise en compte de la location de bateaux entre particuliers ou de la navigation partagée. Cette évolution sociétale a incité, il y a quelques mois, la Sellor à lancer, au port du Kernével, à Larmor-Plage, le Breizh Boat Club. « On y propose une flotte de cinq bateaux à moteur et un voilier récents à des clients qui s'abonnent à l'année », souligne Briec Morin. La place de port, l'assurance, la préparation et l'entretien des bateaux étant compris dans l'abonnement. D'autres services sont inclus, comme un temps de coaching plaisance et le prêt du matériel nautique. Le développement des ports à sec, parfois financés et gérés par des entreprises privées, fait aussi partie de cette approche marketing de la nouvelle plaisance. Via son smartphone, on réserve sa mise à l'eau. Deux heures plus tard, le bateau est prêt à partir. Cette vision dynamique de la gestion des petites unités de moins de neuf mètres a permis d'alléger certaines listes d'attente (lire ci-contre).

Festivités et mobilité

Enfin, les ports sont devenus des lieux attractifs et festifs qui font partie intégrante de l'offre touristique de la région. Brest, par exemple, est devenu le port des records sans escale avec ses tours du monde et son Trophée Jules Verne. À chaque arrivée, c'est une foule compacte qui converge vers les quais. Venant de toute la Bretagne et même d'ailleurs. Une belle carte de visite pour la métropole.

Plaisance. Créer un pont avec l'Angleterre

Autre grand axe de travail : le développement des escales et des mouvements dans les ports. Là aussi, les gestionnaires de ports ne sont pas restés en rade. Il y a une trentaine d'années, la Compagnie des ports du Morbihan, émanation du Conseil départemental, qui gère une douzaine de ports, a lancé le Passeport Escale. Un dispositif qui permet aux propriétaires de bateaux de bénéficier d'une escale gratuite dans un autre port participant, si les plaisanciers mettent à disposition le ponton qu'ils louent à l'année, en ayant pris le soin de déclarer préalablement leur période d'absence. À présent, 122 ports sont concernés par ce dispositif, du Pays de Galles à San Sebastián, en Espagne. En passant, bien évidemment, par les ports du nord et du sud-Bretagne. **Chiffres de Bretagne Développement Innovation sur la base d'une enquête menée en 2016.*

© Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/bretagne/plaisance-les-ports-changent-de-cap-12-08-2017-11626839.php#Rh0JGvKHQLJR20xz.99>